



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35..06 à 09 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.
Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret exécutif n° 21-58 du 21 Jomada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021 portant création d'un chapitre et virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	4
Décret exécutif n° 21-59 du 21 Jomada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-87 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant création de l'office national des terres agricoles.....	6

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Biskra.....	8
Décrets exécutifs du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'environnement dans certaines wilayas.....	8
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination de chefs d'études aux services du Premier ministre.....	8
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse aux services du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise.....	8
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination du directeur de l'industrie et des mines à la wilaya de Béjaïa.....	8
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la communication.....	8
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.....	9
Décrets exécutifs du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination de directeurs de la santé et de la population de wilayas.....	9
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination de la directrice déléguée de la santé et de la population à la circonscription administrative à El Meniaâ, wilaya de Ghardaïa.....	9
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination de l'inspecteur régional de l'environnement à Ouargla.....	9
Décrets exécutifs du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination de directeurs de l'environnement dans certaines wilayas.....	9
Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination du directeur de la pêche et des ressources halieutiques à la wilaya d'Oran.....	9

SOMMAIRE (suite)

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté interministériel du 21 Jomada El Oula 1442 correspondant au 5 janvier 2021 modifiant l'arrêté interministériel du 29 Jomada El Oula 1441 correspondant au 25 janvier 2020 portant désignation des agents chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger.....	10
--	----

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 28 Rabie Ethani 1442 correspondant au 14 décembre 2020 portant homologation des indices des salaires et matières du 2ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).....	13
Arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 2 juillet 2020 portant homologation des indices des salaires et matières du 1er trimestre 2019, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH). (Rectificatif).....	21

MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT ET DU TRAVAIL FAMILIAL

Arrêté du 12 Jomada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou.....	21
Arrêté du 12 Jomada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Boussaâda.....	21
Arrêté du 15 Jomada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office national du tourisme.....	22

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 19 Jomada El Oula 1442 correspondant au 3 janvier 2021 portant agrément d'agents de contrôle de la sécurité sociale.....	22
--	----

DECRETS

Décret exécutif n° 21-58 du 21 Joumada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021 portant création d'un chapitre et virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret exécutif n° 21-04 du 18 Joumada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Décète :

Article 1er. — Il est créé au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire - section II, sous-section II - un chapitre n° 34-95 intitulé « Services déconcentrés de la sûreté nationale — Loyers ».

Art. 2. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de quatre cent trente millions de dinars (430.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de quatre cent trente millions de dinars (430.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Joumada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021.

Abdelaziz DJERAD.

ETAT ANNEXE « A »

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-92	Sûreté nationale — Loyers	60.000.000
	Total de la 4ème partie.....	60.000.000

ETAT ANNEXE « A » (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	5ème Partie <i>Entretien des immeubles</i>	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	370.000.000
	Total de la 5ème partie.....	370.000.000
	Total du titre III.....	430.000.000
	Total de la sous-section I.....	430.000.000
	Total de la section II.....	430.000.000
	Total des crédits annulés.....	430.000.000

ETAT ANNEXE « B »

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-95	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Loyers	60.000.000
	Total de la 4ème partie.....	60.000.000
	5ème Partie <i>Entretien des immeubles</i>	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	370.000.000
	Total de la 5ème partie.....	370.000.000
	Total du titre III.....	430.000.000
	Total de la sous-section II.....	430.000.000
	Total de la section II.....	430.000.000
	Total des crédits ouverts.....	430.000.000

Décret exécutif n° 21-59 du 21 Joumada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-87 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant création de l'office national des terres agricoles.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaâda 1428 correspondant au 25 novembre 2007, modifiée, portant système comptable financier ;

Vu la loi n° 08-16 du Aouel Chaâbane 1429 correspondant au 3 août 2008 portant orientation agricole ;

Vu la loi n° 10-01 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010, modifiée et complétée, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé ;

Vu l'ordonnance n° 10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010, notamment ses articles 40 et 41 ;

Vu la loi n° 10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Joumada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 20-39 du 8 Joumada Ethania 1441 correspondant au 2 février 2020, complété, relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 96-87 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996, modifié et complété, portant création de l'office national des terres agricoles ;

Vu le décret exécutif n° 96-431 du 19 Rajab 1417 correspondant au 30 novembre 1996 relatif aux modalités de désignation des commissaires aux comptes dans les établissements publics à caractère industriel et commercial, centres de recherche et de développement, organismes des assurances sociales, offices publics à caractère commercial et entreprises non autonomes ;

Vu le décret exécutif n° 97-483 du 15 Chaâbane 1418 correspondant au 15 décembre 1997, modifié et complété, fixant les modalités, charges et conditions de la concession de parcelles de terre du domaine privé de l'Etat dans les périmètres de mise en valeur ;

Vu le décret exécutif n° 97-484 du 15 Chaâbane 1418 correspondant au 15 décembre 1997, modifié et complété, fixant la composition de l'organe *ad hoc* ainsi que la procédure de mise en œuvre de la constatation de la non exploitation des terres agricoles ;

Vu le décret exécutif n° 10-326 du 17 Moharram 1432 correspondant au 23 décembre 2010 fixant les modalités de mise en œuvre du droit de concession pour l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ;

Vu le décret exécutif n° 11-32 du 22 Safar 1432 correspondant au 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes ;

Vu le décret exécutif n° 20-265 du 4 Safar 1442 correspondant au 22 septembre 2020 portant création de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes ;

Décète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 96-87 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant création de l'office national des terres agricoles.

Art. 2. — Les dispositions des *articles 5, 11, 12, 13, 20, 21 et 22* du décret exécutif n° 96-87 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« Art. 5. — L'office, en tant qu'instrument de l'Etat et agissant pour son compte, a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale foncière agricole.

A ce titre, il est chargé de l'ensemble des missions en liaison avec son objet telles que définies par les dispositions de la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 et de la loi n° 10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 susvisées, à l'exception de celles dévolues à l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 20-265 du 4 Safar 1442 correspondant au 22 septembre 2020 susvisé.

L'office est chargé, en outre :

— d'instruire, en relation avec les services des domaines et par délégation, les demandes de concession des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat et de mettre en œuvre la procédure prévue à cet effet ;

— d'assurer le suivi des conditions d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat concédées et de mettre en place des instruments d'évaluation de leur utilisation durable et optimale par les concessionnaires ;

— de veiller à ce qu'aucune transaction portant sur les terres agricoles ne conduise à un changement de sa vocation agricole ;

— d'engager toutes études et recherches en relation avec son domaine d'activité ;

— d'organiser, à la demande des investisseurs, des actions de formation et des programmes de perfectionnement, au profit de leurs personnels, en collaboration avec les établissements de formation et de recherche concernés ;

— d'organiser des rencontres, journées d'études, séminaires et autres manifestations liés à son domaine d'activité ».

« Art. 11. — Pour la réalisation de ses objectifs, l'office dispose de services centraux et de structures au niveau des wilayas.

L'organisation interne de l'office est proposée par le directeur général, délibérée en conseil d'administration et approuvée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture ».

« Art. 12. — Le conseil d'administration est chargé d'étudier et de proposer à l'autorité de tutelle toute mesure se rapportant à l'organisation et au fonctionnement de l'office.

..... (sans changement jusqu'à)

Les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires trente (30) jours après leur transmission à l'autorité de tutelle, sauf opposition expresse du ministre chargé de l'agriculture ».

« Art. 13. — Le conseil d'administration, présidé par le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant, comprend :

— un représentant du ministre chargé de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

— un représentant du ministre de la justice, garde des sceaux ;

— un représentant du ministre chargé des finances ;

— un représentant du ministre chargé du domaine national ;

— un représentant du ministre chargé de l'énergie ;

— un représentant du ministre chargé de la transition énergétique et des énergies renouvelables ;

— un représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;

— un représentant du ministre chargé du commerce ;

— un représentant du ministre chargé des ressources en eau ;

— un représentant du ministre chargé de l'environnement ;

— un représentant du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise ;

— un représentant de la direction de l'organisation et de la planification foncières et de la mise en valeur ;

— deux (2) représentants de la chambre nationale d'agriculture ;

— deux (2) représentants d'organisations syndicales les plus représentatives.

..... (le reste sans changement) ».

« Art. 20. — L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La comptabilité est tenue en la forme commerciale, conformément à la législation en vigueur ».

« Art. 21. — Un commissaire aux comptes, désigné conformément à la réglementation en vigueur, est chargé du contrôle et de la certification des comptes de l'office.

Il assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

Il informe le conseil d'administration des résultats des contrôles qu'il effectue.

Il adresse son rapport sur les comptes de fin d'exercice financier au conseil d'administration, au ministre de tutelle et au ministre des finances ».

« Art. 22. — Le budget de l'office comporte :

En recettes :

— la quote-part des redevances prévues par la loi de finances ;

— les subventions de l'Etat liées aux sujétions de service public ;

— le revenu des biens de l'office ;

— le produit des placements des fonds de l'office ;

— les emprunts contractés par l'office, conformément à la réglementation en vigueur ;

— les dons et legs ;

— les plus-values réalisées ;

— les produits de prestations effectuées, liées à son objet ;

— toutes autres recettes liées à son activité, après avis du conseil d'administration.

En dépenses :

..... (sans changement) ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Joumada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021.

Abdelaziz DJERAD.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Biskra.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur de la santé et de la population à la wilaya de Biskra, exercées par M. Mohamed Laib, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décrets exécutifs du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'environnement dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'environnement aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Chaouki Kellil, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
- Cherif Aziez, à la wilaya de Béchar ;
- Amal Makhloufi, à la wilaya de Blida ;
- Lakhdar Aïouaz, à la wilaya Tébessa ;
- Yacine Boulahia, à la wilaya de Djelfa ;
- Ouahid Tchachi, à la wilaya de Jijel ;
- Abdesmad Douib, à la wilaya d'El Bayadh ;
- Amar Bouamer, à la wilaya d'El Oued ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'environnement de la wilaya de Ghardaïa, exercées par M. Saber Khelfallah, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination de chefs d'études aux services du Premier ministre.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, sont nommés chefs d'études aux services du Premier ministre, Mme. et MM. :

- Chakira Bidaoui ;
- Mostefa Kamel Lastab ;
- Walid Bourzah.

-----★-----

Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse aux services du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, M. Zakaria Maghni, est nommé chargé d'études et de synthèse aux services du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise.

-----★-----

Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination du directeur de l'industrie et des mines à la wilaya de Béjaïa.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, M. Abdelwaheb Amamra est nommé directeur de l'industrie et des mines à la wilaya de Béjaïa.

-----★-----

Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la communication.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442 correspondant au 1er février 2021, M. Omar Mokraoui est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère de la communication.

**Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021 portant
nomination d'une sous-directrice au ministère de la
santé, de la population et de la réforme hospitalière.**

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, Mme. Imane Boubekour
est nommée sous-directrice des structures de santé de
proximité et des soins à domicile, au ministère de la santé,
de la population et de la réforme hospitalière.

-----★-----

**Décrets exécutifs du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021 portant
nomination de directeurs de la santé et de la
population de wilayas.**

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, M. Mohamed Laib est
nommé directeur de la santé et de la population à la wilaya
d'Oum El Bouaghi.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, M. Mohamed Tayeb
Guemdani est nommé directeur de la santé et de la
population à la wilaya d'El Oued.

-----★-----

**Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021 portant
nomination de la directrice déléguée de la santé et
de la population à la circonscription administrative
à El Meniaâ, wilaya de Ghardaïa.**

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, Mme. Fatna Bahaz est
nommée directrice déléguée de la santé et de la population à
la circonscription administrative, à El Meniaâ, wilaya de
Ghardaïa.

-----★-----

**Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021 portant
nomination de l'inspecteur régional de
l'environnement à Ouargla.**

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, M. Amar Bouamer est
nommé inspecteur régional de l'environnement à Ouargla.

**Décrets exécutifs du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021 portant
nomination de directeurs de l'environnement dans
certaines wilayas.**

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, sont nommés directeurs
de l'environnement aux wilayas suivantes, Mmes. et MM. :

- Kheira Deghi, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
- Chaouki Kellil, à la wilaya de Béjaïa ;
- Ahmed Bouamama, à la wilaya de Béchar ;
- Ouahid Tchachi, à la wilaya de Blida ;
- Amal Makhloufi, à la wilaya d'Alger ;
- Cherif Aziez, à la wilaya de Djelfa ;
- Samir Mekahlia, à la wilaya de Jijel ;
- Fouad Kara, à la wilaya de Saïda ;
- Safia Djabeur, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Hakima Khathothi, à la wilaya de M'Sila ;
- Lakhdar Aïouaz, à la wilaya de Boumerdès ;
- Abdesslam Matallah, à la wilaya d'El Oued ;
- Abdesmad Douib, à la wilaya de Souk Ahras ;
- Nadji Nadji, à la wilaya de Tipaza ;
- Yacine Boulahia, à la wilaya de Aïn Témouchent ;
- Redha Bensalem, à la wilaya de Relizane.

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, M. Saber Khelfallah est
nommé directeur de l'environnement à la wilaya de Tébessa.

-----★-----

**Décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021 portant
nomination du directeur de la pêche et des
ressources halieutiques à la wilaya d'Oran.**

Par décret exécutif du 18 Jomada Ethania 1442
correspondant au 1er février 2021, M. Lahouari Kouicem est
nommé directeur de la pêche et des ressources halieutiques
à la wilaya d'Oran.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté interministériel du 21 Joumada El Oula 1442 correspondant au 5 janvier 2021 modifiant l'arrêté interministériel du 29 Joumada El Oula 1441 correspondant au 25 janvier 2020 portant désignation des agents chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger.

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Le ministre du commerce,

Vu l'ordonnance n° 96-22 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996, modifiée et complétée, relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 97-256 du 9 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 14 juillet 1997 portant conditions et modalités de nomination de certains agents et fonctionnaires habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, notamment son article 5 ;

Vu le décret exécutif n° 02-453 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 fixant les attributions du ministre du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu le décret exécutif n° 09-415 du 29 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 16 décembre 2009 portant statut particulier applicable aux fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce, notamment ses articles 63 et 64 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 Joumada El Oula 1441 correspondant au 25 janvier 2020 portant désignation des agents chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger ;

Arrêté :

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier l'arrêté interministériel du 29 Joumada El Oula 1441 correspondant au 25 janvier 2020 portant désignation des agents chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger.

Art. 2. — La liste des agents chargés des enquêtes économiques et de la répression des fraudes habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, jointe à l'annexe de l'arrêté interministériel du 29 Joumada El Oula 1441 correspondant au 25 janvier 2020 susvisé, est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Joumada El Oula 1442 correspondant au 5 janvier 2021.

Le ministre de la justice,
garde des sceaux

Le ministre du commerce

Belkacem ZEGHMATI

Kamel REZIG

ANNEXE

Liste des agents habilités à constater l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger

Nom et prénom(s)	Grade
Tadjene Ahcene	Enquêteur principal en chef
Samrani Aliouat	Enquêteur principal en chef
Madoui Abdelaziz	Enquêteur principal en chef
Ouared Mohamed	Enquêteur principal en chef
Dehmani Mohamed Cherif	Enquêteur principal en chef
Mahmoudi Amina	Inspecteur principal
Benmila Abderrezak	Inspecteur principal
Aissat Omar	Inspecteur principal
Bouزيد Messaoud	Inspecteur principal
Roumane Dalila	Inspecteur principal
Brahimi Sara Aziza	Inspecteur principal en chef
Mohamedi Redouane	Inspecteur principal
Bensmina Hinda	Enquêteur principal en chef
Bourghaden Karim	Enquêteur principal en chef
Belmahi Fatima-Zohra	Enquêteur principal en chef
Mahmoudi Amina	Enquêteur principal en chef
Jaouat Lineda	Enquêteur principal en chef
Kaddour Imene Badra	Enquêteur principal en chef

ANNEXE (suite)

Nom et prénom(s)	Grade
Semmache Abdelkamel	Enquêteur principal en chef
Boucedra Bouazza Boucif	Enquêteur principal en chef
Mokhtari Noura	Enquêteur principal en chef
Dekkiche Mohammed	Enquêteur principal en chef
Bousmaha Moussa	Enquêteur principal
Benhammou Abdelaziz	Enquêteur principal
Zenagui Salim	Enquêteur principal en chef
Chibli Nor Eddine	Enquêteur principal en chef
Medjaher Hichem	Enquêteur principal en chef
Maachou Imad	Enquêteur principal en chef
Ghelamallah Wassila	Enquêteur principal en chef
Guermoud Djilali	Enquêteur
Nouicer Nacer	Enquêteur principal en chef
Moulay Mohamed Amine	Enquêteur principal en chef
Rahal Mohammed	Enquêteur principal en chef
Tiab Ibrahim	Enquêteur principal en chef
Belghali Ahmed	Enquêteur principal en chef
Chabane Kada	Enquêteur principal en chef
Kachiche Nacer	Inspecteur principal
Ameur M'Hamed	Enquêteur principal en chef
Arab Abdelkrim	Enquêteur principal en chef
Labani Soria	Enquêteur principal en chef
Benaissa Benali	Enquêteur principal en chef
Boutebak Missoum	Enquêteur principal en chef
Chachoue Ahmed	Inspecteur principal
Magri Yehya	Enquêteur principal en chef
Adjimi Brahim	Enquêteur principal en chef
Nouioua Hadjira	Enquêteur principal en chef
Bouache Youcef	Enquêteur principal en chef
Merzem Hassiba	Enquêteur principal en chef
Belloul Messaoud	Enquêteur principal en chef

Nom et prénom(s)	Grade
Guerra Halima	Enquêteur principal en chef
Lekdim Fouad	Enquêteur principal en chef
Benabdallah Samir	Enquêteur principal en chef
Kechida Lamia	Enquêteur principal en chef
Oukhaled Rabia	Enquêteur principal en chef
Kadous Sofiane	Enquêteur principal en che
Aroudj Zohra	Enquêteur principal en chef
Derdar Samah	Enquêteur principal en chef
Khedrouche Imad	Enquêteur principal en che
Abbaci Mohammed Cherif	Enquêteur principal en chef
Bendjedi Sami	Enquêteur principal en chef
Bouarra Ilyes	Enquêteur principal en chef
Nabet Yasmina	Inspecteur principal
Beldjoudi Walid	Enquêteur principal en chef
Laouidji Maamar	Enquêteur principal en che
Bounab Riyadh	Enquêteur principal en chef
Ghadjati Yassine	Enquêteur principal en chef
Mezaache Mourad	Enquêteur principal en chef
Benour Samiha	Enquêteur principal en chef
Bouzoual Laatra Zakia	Enquêteur principal en chef
Bougofa Nassim	Enquêteur principal en chef
Ameziane Adel	Enquêteur principal
Khene Fathi	Inspecteur principal
Taleb-Ahmed Imed	Enquêteur principal en chef
Maarouk Mohamed Chouaib	Enquêteur principal en chef
Kouider Rabie	Enquêteur principal en chef
Abdelaziz Nabil	Enquêteur principal en chef
Deneche Mohamed	Enquêteur principal en chef
Araar Khaled	Enquêteur principal en chef
Lachkhab Foued	Enquêteur principal en chef
Boukersoul Salah	Enquêteur principal en chef

ANNEXE (suite)

Nom et prénom(s)	Grade
Gourari Samir	Enquêteur principal en chef
Kebaili Bahi	Enquêteur principal
Amara Khalid	Enquêteur principal en chef
Derar Berkaheme	Inspecteur principal
Boutora Rida	Enquêteur principal en chef
Hami Sid-Ahmed	Enquêteur principal en chef
Lahma Smail	Enquêteur principal en chef
Sellani Mohamed	Inspecteur principal
Bergoug Djamel	Enquêteur principal en chef
Ould Maamar Oussama	Enquêteur principal en chef
Gueriba Hayette	Enquêteur principal en chef
Kouyane Souhila	Enquêteur principal en chef
Bouchareb Omar	Enquêteur principal en chef
Idiri Sabiha	Enquêteur principal en chef
Dahmam Terkia	Enquêteur principal en chef
Haddouche Lamia	Enquêteur principal en chef
Hamitouche Lotfi	Enquêteur principal en chef
Dib Oussama	Inspecteur principal
Djillali Ettoumi Hamza	Inspecteur principal
Sellami Mohamed-Amine	Inspecteur principal
Achour Abdelkadir	Enquêteur principal en chef
Souar Yahia	Inspecteur principal
Khoudiri Abderrahmane	Inspecteur principal
Djebbar Mohammed Ali	Inspecteur principal
Radji Redouane	Inspecteur principal
Laroussi Mohammed	Inspecteur principal
Slimani Abdelwahab	Enquêteur principal en chef
Talha Rachid	Enquêteur principal en chef
Yakoub Abdallah	Enquêteur principal en chef
Bourane Asma	Enquêteur principal en chef
Gouhomrani Zoulikha	Enquêteur principal en chef

Nom et prénom(s)	Grade
Belamri Belfodol	Inspecteur principal
Ziani Ahmed	Enquêteur principal en chef
Ben Khelifa Mohamed Mouloud	Inspecteur principal
Hemmal Mohamed	Inspecteur principal
Ayachi Mohamed Hillel	Enquêteur principal en chef
Antouri Mohammed Cherif	Enquêteur principal en chef
Nessah Imed	Enquêteur principal en chef
Djedi Sofiane	Enquêteur principal en chef
Bourbia Samir	Enquêteur principal en chef
Souadi Moussa	Enquêteur principal en chef
Boussis Salim	Enquêteur principal en chef
Mafkoud Abdelmalek	Inspecteur principal
Drici Mohammed Tahar	Inspecteur principal
Ouarti Badreddine	Enquêteur principal en chef
Heramza Abdeslem	Inspecteur principal
Djahmi Merwan	Enquêteur principal en chef
Benyahia Djallel	Enquêteur principal en chef
Benslimane Mohammed Sayah	Enquêteur principal en chef
Ghezal Lamine	Enquêteur principal en chef
Goubi Hicham	Enquêteur principal en chef
Gouadjlia Bouhali	Enquêteur principal en chef
Gueribiz Youcef	Inspecteur principal
Bedj Hocine	Enquêteur principal en chef
Ghrissi Hacem	Inspecteur principal en chef
Ferdjani Mohammed Salah	Inspecteur principal en chef
Mansouri Kamel	Enquêteur principal en chef
Kermat Ahcen	Enquêteur principal en chef
Oulad Boudjemaa Ali	Inspecteur principal
Zahouani Bachir	Enquêteur principal en chef
Hathat Hamza	Enquêteur principal en chef
Dkar Abdelhai	Enquêteur principal en chef

**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE**

Arrêté du 28 Rabie Ethani 1442 correspondant au 14 décembre 2020 portant homologation des indices des salaires et matières du 2ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 102 et 103 ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-145 du 12 mai 1991, modifié et complété, portant statuts de la caisse nationale du logement (C.N.L.) ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 susvisé, sont homologués les indices des salaires et des matières du 2ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), et définis aux tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Rabie Ethani 1442 correspondant au 14 décembre 2020.

Kamal NASRI.

ANNEXE

TABLEAUX DES INDICES DES SALAIRES ET DES MATIERES UTILISES DANS LES FORMULES D'ACTUALISATION ET DE REVISION DES PRIX DES MARCHES DE TRAVAUX DU SECTEUR DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE (BTPH)

2ème TRIMESTRE 2020

I. INDICES SALAIRES

A. Indices salaires base 1000 - janvier 2020

MOIS	EQUIPEMENT				
	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Avril 2020	1000	1000	1000	1000	1000
Mai 2020	1000	1000	1000	1000	1000
Juin 2020	1000	1000	1000	1000	1000

B. Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices, base 1000 en janvier 2020, les indices base 1000 en janvier 2011.

Equipement	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Coefficient de raccordement	1,420	1,305	1,268	1,446	1,390

II. COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES

A compter du 1er octobre 1999, deux (2) valeurs du coefficient « K » des charges sociales sont applicables dans les formules de variation de prix, selon les cas prévus ci-dessous :

1) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus entre le 1er avril 1985 et le 30 septembre 1999 :

K = 0,5147

2) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus postérieurement au 30 septembre 1999 :

K = 0,5148

III. INDICES MATIERES 2ème TRIMESTRE 2020

1- ACIER

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Adp	Acier dur pour précontrainte	1,180	1000	1000	1000
2	Acl	Cornière à ailes égales	1,109	1000	1000	1000
3	Ad	Acier doux pour béton armé	1,000	1000	1000	1000
4	Apf	Profilés métalliques laminés à chaud (IPN, UPN, IPE, HEA, HEB)	1,001	996	996	996
5	At	Acier à haute adhérence pour béton armé	1,084	987	986	976
6	Bc	Boulon et crochet	0,957	1000	1000	1000
7	Chac	Chaudière en acier	1,000	1000	1000	1000
8	Fiat	Fil d'attache	0,934	1000	1000	1000
9	Fp	Fer plat	1,232	1000	1000	1000
10	Ft	Fer en T	1,000	1000	1000	1000
11	Poi	Pointe	0,914	1000	1000	1000
12	Rac	Radiateur en acier	1,000	1000	1000	1000
13	Trs	Treillis soudé	1,258	970	966	964

2- TOLES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Tn	Panneau de tôle nervurée	1,157	1122	1122	1122
2	Ta	Tôle acier galvanisé	0,955	1071	1043	1015
3	Tal	Tôle acier pour profilés laminés à froid (P.A.F)	1,210	1019	1019	1019
4	Tea	Tuile acier	1,051	898	933	929
5	Tge	Tôle ondulée galvanisée	1,000	1000	1000	1000

3- GRANULATS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Gr	Gravier concassé	0,883	1000	1000	1000
2	Cail	Caillou type ballast	1,058	1000	1000	1000
3	Grr	Gravier roulé	1,000	1000	1000	1000
4	Moe	Moellon	0,996	1000	1000	1000
5	Pme	Poudre de marbre	1,000	1000	1000	1000
6	Sa	Sable alluvionnaire ou de concassage	1,068	1000	1000	1000
7	Tou	Tout-venant	1,306	1000	1000	1000
8	Tuf	Tuf	1,000	1000	1000	1000

4- LIANTS

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	BPE	Béton courant prêt à l'emploi	1,085	1000	1000	1000
2	Chc	Chaux hydraulique	1,123	1000	1000	1000
3	Cimc	CEM II ciment portland composé	1,220	1000	1000	1000
4	Cimo	CEM I ciment portland artificiel	1,000	1000	1000	1000
5	Hts	CEM III ciment de haut fourneau	1,000	1000	1000	1000
6	Pl	Plâtre	1,352	1000	1000	1000

5- ADJUVANTS

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Adja	Accélérateur de prise de béton	0,958	1000	1000	1000
2	Adjh	Hydrofuges	1,005	1000	1000	1000
3	Adjr	Retardateur de prise de béton	0,899	1000	1000	1000
4	Apl	Plastifiant de béton	0,983	1000	1000	1000

6- MAÇONNERIE

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Brc	Brique creuse	0,804	1000	1000	1000
2	Brp	Brique pleine	1,197	1000	1000	1000
3	Bts	Brique en terre stabilisée (BTS)	1,000	1000	1000	1000
4	Cl	Claustra	0,933	1000	1000	1000
5	Crp	Carreau de plâtre	1,093	1000	1000	1000
6	Hou	Corps creux (hourdi)	1,740	1000	1000	1000
7	Pba	Poutrelle en béton armé (préfabriquée)	1,000	1000	1000	1000
8	Pg	Parpaing en béton	1,224	1000	1000	1000

7- REVETEMENTS ET COUVERTURES

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Caf	Carreau de faïence	0,913	1008	1006	1001
2	Cg	Carreau de granito	1,000	1000	1000	1000
3	MF	Marbre pour revêtement	1,400	1000	1000	1000
4	Plt	Plinthe	0,775	1017	1008	985
5	Te	Tuile petite écaillée	0,839	1000	1000	1000

8- PEINTURE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Pve	Peinture vinylique	1,239	1000	1000	1000
2	Pey	Peinture Epoxy	2,088	1000	1000	1000
3	Gly	Peinture glycérophtalique	1,686	1000	1000	1000
4	Par	Peinture Arris	1,210	1000	1000	1000
5	Pea	Peinture antirouille	1,100	1000	1000	1000
6	Peh	Peinture à l'huile	1,630	1000	1000	1000
7	Psy	Peinture styralin	1,763	1000	1000	1000
8	Psyn	Peinture pour signalisation routière	1,220	1000	1000	1000

9- MENUISERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Bcj	Bois acajou	1,000	1000	1000	1000
2	Bms	Madrier bois blanc	1,546	973	973	973
3	Bo	Contreplaqué	1,372	1000	1000	1000
4	Brn	Bois rouge	1,278	1037	1036	989
5	Falu	Fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
6	Fb	Fenêtre en bois avec cadre	1,000	1000	1000	1000
7	Fpvc	Fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
8	Pab	Panneau aggloméré de bois	1,103	1000	1000	1000
9	Palu	Porte en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
10	Pb	Persienne en bois avec cadre	1,115	1000	1000	1000
11	PFalu	Porte-fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
12	PFb	Porte-fenêtre en bois avec cadre	0,935	1000	1000	1000
13	PFpvc	Porte-fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
14	Piso	Porte isoplane avec cadre	1,000	1000	1000	1000
15	Ppb	Porte pleine en bois avec cadre	1,046	1000	1000	1000
16	Ppvc	Porte en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
17	Sac	Planche de bois blanc qualité de coffrage	1,312	953	938	942

10-QUINCAILLERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
1	Cr	Crémone	1,103	1000	1000	1000
2	Pa	Paumelle laminée	1,000	1000	1000	1000
3	Pe	Pêne dormant	1,050	1000	1000	1000
4	Tsc	Tube serrurerie carré	1,195	986	975	963
5	Tsr	Tube serrurerie rond	1,250	1000	1000	1000
6	Znl	Zinc laminé	1,146	1000	1000	1000

11- VITRERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Vv	Verre à vitre normal	1,240	1000	1000	1000
2	Brnv	Brique nevada	1,027	1000	1000	1000
3	Mas	Mastic	1,101	1000	1000	1000
4	Va	Verre armé	1,244	1000	1000	1000
5	Vd	Verre épais double	1,000	1000	1000	1000
6	Vgl	Verre glace	1,035	1000	1000	1000
7	Vm	Verre martelé	1,033	1000	1000	1000

12- ELECTRICITE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Armg	Armoire générale	1,000	1000	1000	1000
2	Bau	Bloc autonome	1,000	1000	1000	1000
3	Bod	Boîte de dérivation	1,170	1000	1000	1000
4	Ca	Chemin de câble en dalle perforée	1,000	1000	1000	1000
5	Cf	Fils de cuivre nu	1,157	1000	1000	1000
6	Coe	Coffret d'étage (grille de dérivation)	1,000	1000	1000	1000
7	Cop	Coffret pied de colonne montante	1,000	1000	1000	1000
8	Cor	Coffret de répartition	1,000	1000	1000	1000
9	Cpfg	Câble de série à cond. rigide (4 cond.)	1,179	1000	1000	1000
10	Cth	Câble de série à cond. rigide (1 cond.)	1,195	1000	1000	1000
11	Cts	Câble moyenne tension	1,194	1000	1000	1000
12	Cuf	Câble de série à cond. rigide (3 cond.)	1,144	1000	1000	1000
13	Disb	Disjoncteur différentiel bipolaire	1,069	1000	1000	1000
14	Disc	Disjoncteur tripolaire	1,210	1000	1000	1000
15	Dist	Disjoncteur tétra-polaire	1,283	1000	1000	1000
16	Ga	Gaine ICD orange	0,980	1000	1000	1000
17	He	Hublot	1,000	1000	1000	1000
18	Itd	Interrupteur double allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
19	Its	Interrupteur simple allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
20	Lum	Luminaire à mercure	1,000	1000	1000	1000
21	Lus	Luminaire à sodium	1,000	1000	1000	1000
22	Pla	Plafonnier vasque	1,000	1000	1000	1000
23	Pqt	Piquet de terre	1,000	1000	1000	1000
24	Pr	Prise à encastrer	1,142	1000	1000	1000
25	Rf	Réflecteur	1,000	1000	1000	1000
26	Rg	Réglette monoclip	1,000	1000	1000	1000
27	Ste	Stop circuit	1,000	1000	1000	1000
28	Tp	Tube plastique rigide	1,000	1000	1000	1000
29	Tra	Poste de transformation MT/BT	1,000	1000	1000	1000

13- FONTE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Chaf	Chaudière en fonte	1,000	1000	1000	1000
2	Grc	Grille caniveau	1,295	1000	1000	1000
3	Raf	Radiateur en fonte	1,000	1000	1000	1000
4	Tamf	Tampons de regards en fonte	1,292	1000	1000	1000
5	Vef	Vanne en fonte	1,000	1000	1000	1000

14- PLOMBERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Ado	Adoucisseur semi-automatique	0,902	1000	1000	1000
2	Aer	Aérotherme	1,000	1000	1000	1000
3	Atb	Tube acier enrobé	1,000	1000	1000	1000
4	Atn	Tube acier noir	1,014	1000	1000	1000
5	Bai	Baignoire en céramique	1,029	1000	1000	1000
6	Baie	Baignoire en tôle d'acier	1,283	1000	1000	1000
7	Bru	Brûleur gaz	1,000	1000	1000	1000
8	Che	Chauffe-eau	1,042	1000	1000	1000
9	Cla	Clapet de non retour	1,338	1000	1000	1000
10	Cli	Climatiseur	1,363	1080	1080	1080
11	Com	Compteur d'eau	1,048	1000	1000	1000
12	Cs	Circulateur	1,000	1000	1000	1000
13	Cta	Centrale de traitement d'air	1,000	1000	1000	1000
14	Cut	Tube de cuivre (en barre ou en couronne)	1,000	1000	1000	1000
15	Cuv	Cuvette anglaise	1,286	1000	1000	1000
16	EVc	Evier en céramique	1,435	1000	1000	1000
17	EVx	Evier en tôle inox	1,333	1000	1000	1000
18	Grf	Groupe frigorifique	1,000	1000	1000	1000
19	Iso	Coquille laine de roche	1,000	1000	1000	1000
20	Le	Lavabo en céramique	1,000	1000	1000	1000
21	Prac	Pièces de raccordement (coude, manchon, té...)	1,377	1000	1000	1000
22	Reg	Régulateur	1,000	1000	1000	1000
23	Res	Réservoir de production d'eau chaude	1,000	1000	1000	1000
24	Rin	Robinet vanne à cage ronde	1,050	1000	1000	1000
25	Rol	Robinet d'arrêt d'eau en laiton poli	1,189	1000	1000	1000
26	Rsa	Robinetterie sanitaire	0,939	1000	1000	1000
27	Sup	Surpresseur hydraulique intermittent	1,000	1000	1000	1000
28	Tag	Tube acier galvanisé	1,036	1000	1000	1000
29	Tcp	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1,075	1000	1000	1000
30	Van	Vanne	1,019	1000	1000	1000
31	Vc	Ventilateur centrifuge	1,000	1000	1000	1000
32	Vco	Ventilo-convecteur	1,143	1000	1000	1000
33	Ve	Vase d'expansion	1,000	1000	1000	1000

15- ETANCHEITE ET ISOLATION

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2010	Jun 2020
1	Bio	Bitume oxydé	1,339	924	756	843
2	Chb	Chape souple bitumée	0,914	1000	1000	1000
3	Chs	Chape surface aluminium (PAXALUMIN)	1,379	1000	1000	1000
4	Etl	Etanchéité liquide (résine)	1,005	1000	1000	1000
5	Etm	Etanchéité membrane	1,000	1000	1000	1000
6	Fei	Feutre imprégné	1,148	1000	1000	1000
7	Fli	Flint - Kot	1,084	1000	1000	1000
8	Gc	Gargouille et crapaudine	1,000	1000	1000	1000
9	Pan	Panneau de liège aggloméré	1,065	1000	1000	1000
10	Pk	Papier Kraft	1,000	1000	1000	1000
11	Pol	Polystyrène	1,079	1000	1000	1000

16- TRANSPORT

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Tpa	Transport par air	1,000	1000	1000	1000
2	Tpf	Transport par fer	1,000	1000	1000	1000
3	Tpm	Transport par mer	1,000	1000	1000	1000
4	Tpr	Transport par route	0,833	1000	1000	1000

17- ENERGIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Aty	Acétylène	1,105	1000	1000	1000
2	Ea	Essence auto	1,869	1000	1000	1124
3	Ec	Electrode baguette de soudure	1,000	1000	1000	1000
4	Eel	Consommation électricité	0,991	1000	1000	1000
5	Ex	Explosif	1,000	1000	1000	1000
6	Got	Gasol vente à terre	1,586	1000	1000	1263
7	Oxy	Oxygène	1,107	1000	1000	1000

18- CANALISATIONS POUR RESEAUX

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Act	Buse en ciment comprimé	1,000	1000	1000	1000
2	Bpvc	Buse en matière plastique (PVC)	1,000	1000	1000	1000
3	Bus	Buse métallique	1,000	1000	1000	1000
4	Pe hd	Tuyau en PEHD	1,000	1000	1000	1000
5	Trf	Tuyau et raccord en fonte	1,000	1000	1000	1000
6	Tua	Buse en béton armé	1,000	1000	1000	1000

19- AMENAGEMENT EXTERIEUR

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Bor	Bordure de trottoir	1,044	1000	1000	1000
2	Bou	Bouche d'incendie	1,452	1000	1000	1000
3	Can	Candélabre	1,050	1000	1000	1000
4	Cc	Carreau de ciment	1,000	1000	1000	1000
5	Gri	Grillage galvanisé	1,051	1000	1000	1000
6	Gril	Grillage avertisseur	0,848	1000	1000	1000
7	Gzl	Gazon	1,000	1000	1000	1000
8	Pav	Pavé pour trottoir	1,563	1000	1000	1000

20-VOIRIES

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020
1	Bil	Bitume pour revêtement	1,274	907	820	992
2	Cutb	Cut-back	1,212	977	910	1056
3	Em	Emulsion	1,269	978	915	1053
4	Gls	Glissière de sécurité (en acier)	1,016	1000	1000	1000
5	Glsb	Glissière de sécurité (en béton)	1,000	1000	1000	1000
6	Pas	Panneaux de signalisation routière	1,481	1000	1000	1000

21- MATIERES ET PRODUITS DIVERS

N°s	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2020	Mai 2020	Jun 20120
1	Cchl	Caoutchouc chloré	2,063	1000	1000	1000
2	Ceph	Cellule photoélectrique	1,000	1000	1000	1000
3	Mv	Matelas laine de verre	1,338	1000	1000	1000
4	Pai	Panneau isotherme	1,198	1000	1000	1000
5	Ply	Polyuréthane	1,096	1000	1000	1000
6	Pn	Pneumatique	1,000	1000	1000	1000
7	Pvc	Plaque PVC	1,011	1000	1000	1000

Arrêté du 10 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 2 juillet 2020 portant homologation des indices des salaires et matières du 1er trimestre 2019, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH). (Rectificatif)

J.O n° 42 du Aouel Dhou El Hidja 1441 correspondant au 22 juillet 2020

1/ Page 14 : annexe - 5ème et 6ème colonnes - 1ère case (gravier concassé)

Au lieu de : « 894 de janvier 2019 et 903 de février 2019 ».

Lire : « 883 de janvier et février 2019 ».

2/ Page 14 : annexe - 5ème et 6ème colonnes - 6ème case (sable alluvionnaire ou de concassage)

Au lieu de : « 1039 de janvier 2019 et 1052 de février 2019 ».

Lire : « 1068 de janvier et février 2019 ».

..... (le reste sans changement)

**MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT
ET DU TRAVAIL FAMILIAL**

Arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou.

Par arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 9 et 10 du décret exécutif n° 12-210 du 17 Joumada Ethania 1433 correspondant au 9 mai 2012 fixant le statut-type de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme, au conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou :

— Abdenour Benkhedimallah, représentant du ministre du tourisme, président ;

— Khaled Saouli, représentant du ministre de la défense nationale ;

— Naguim Koli, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

— Brahim Aftouch, représentant du ministre des finances ;

— Ahmed Lalaoui, représentant du ministre de l'éducation nationale ;

— Rachid Louhi, représentant de la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

— Farid Salmi, représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

— Mohamed Salmi, représentant du ministre des transports ;

— Hachimi Faked, représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Aziz Tahir, représentant du ministre de la jeunesse et des sports.

Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté du 11 Safar 1439 correspondant au 31 octobre 2017 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou.

-----★-----

Arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Boussaâda.

Par arrêté du 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 9 et 10 du décret exécutif n° 12-210 du 17 Joumada Ethania 1433 correspondant au 9 mai 2012 fixant le statut-type de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme, au conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Boussaâda :

— Dris Hassouna, représentant du ministre du tourisme, président ;

— Khaled Saouli, représentant du ministre de la défense nationale ;

— Fawzi Djouadi, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

— Messaoud Tahri, représentant du ministre des finances ;

— Zineddine Benbouzid, représentant du ministre de l'éducation nationale ;

— Ammar Fekrach, représentant de la ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

— Okbi Mohamed Zineddine, représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

— Rachida Amara, représentante du ministre des transports ;

— Abdelhak Benmimouna, représentant du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Abdenour Lifa, représentant du ministre de la jeunesse et des sports.

Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté du 11 Safar 1439 correspondant au 31 octobre 2017 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Boussaâda.

Arrêté du 15 Joumada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office national du tourisme.

— — — — —

Par arrêté du 15 Joumada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 8 et 9 du décret n° 88-214 du 31 octobre 1988, modifié et complété, portant création et organisation de l'Office national du tourisme, au conseil d'administration de l'office national du tourisme :

— Mohamed Karim Chikhi, représentant du ministre chargé du tourisme, président ;

— Hamida Zekrini, représentante du ministre des finances ;

— Lamia Boudrouaia, représentante du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

— Djillali Guellil, représentant du ministre des transports ;

— Rachid Boutaldja, représentant de la ministre de la culture ;

— Khadidja Khelifi, représentante du ministre de la communication ;

— Fazia Barchiche, directrice générale de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel ;

— Mohamed Beddiaf, directeur de l'office national du parc culturel du Tassili N'Ajjer ;

— Hamoud Amerzagh, directeur de l'office national du parc culturel de l'Ahaggar ;

— Amel Mokrani, représentante des musées nationaux ;

— Abdelkader Abbaci, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie ;

— Kheireddine Okbi, représentant de la fédération nationale des hôteliers ;

— Ahmed Djamel Guessoum, représentant de la fédération nationale des associations des agences du tourisme et des voyages.

Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté du 28 Dhou El Hidja 1438 correspondant au 19 septembre 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office national du tourisme.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 19 Joumada El Oula 1442 correspondant au 3 janvier 2021 portant agrément d'agents de contrôle de la sécurité sociale.

— — — — —

Par arrêté du 19 Joumada El Oula 1442 correspondant au 3 janvier 2021, sont agréés les agents de contrôle de la sécurité sociale, cités au tableau ci-dessous :

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME EMPLOYEUR	WILAYAS
Youbi Youcef	Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)	Tlemcen
Boudlal Mustapha	»	Tlemcen
Berrabah Fethi	»	Tlemcen
Tahar Brahim	»	Tlemcen
Kebiri Mohammed	»	Tlemcen
Menai Mohamed El Amine	»	Mostagaem
Mechehoud Mohammed	»	Mostagaem
Bechelaghem Salim	»	Mostagaem
Merzouk Fouzia	»	Bouira
Ammouche Mohammed	»	Bouira
Cherfaoui Zahir	»	Bouira
Kari Abdelwahab	»	Bouira
Badis Semail	»	Bouira

TABLEAU (suite)

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME EMPLOYEUR	WILAYAS
Djeffal Khalil	»	Batna
Khair Khaled	»	Alger
Tamache Lamia	»	Alger
Kheddou Ratiba	»	Alger
Boucherif Nadia	»	Alger
Louail Sid Ali	»	Alger
Sayah Toufik	»	Alger
Harkouk Kahina	»	Béjaïa
Bahri Fatima	»	Tiaret
Senane Sabrina	»	Tiaret
Mohamedi Tawfik	»	Tiaret
Salah Belkhodja Chems Eddine Mohamed	»	Tiaret
Seghir Foued	»	Skikda
Balaska Soumia	»	Skikda
Khanniche Samira	»	Skikda
Belbache Ouidad	»	Skikda
Boussouf Yasmine	»	Skikda
Larbi Mounia	»	Médéa
Ababsa Horabia	»	Médéa
Messili Achraf	»	Médéa
Benchelif Mohamed Lamine	»	Médéa
Oubadi Soumia	»	Oum El Bouaghi
Bouzaher Rabie	»	Oum El Bouaghi
Idir Nabila	»	Tébessa
Macheroum Saad-Eddine	»	Tébessa
Chabbi Nedjemeddine	»	Tébessa
Merah Lazhari	»	Tébessa
Bougherara Abdelaziz	»	Tébessa
Rahmouni Rafik	»	Tébessa

TABLEAU (suite)

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME EMPLOYEUR	WILAYAS
Berrached Mohamed Amine	»	Aïn Témouchent
Yayaoui Naim	»	Aïn Témouchent
Ben Taouaf Kawtar	»	Aïn Témouchent
Hamadou Djalal	»	Jijel
Nadri Khadidja	»	Oran
Abdelli Mohamed Lamine	»	Oran
Matougui Mohamed Salah	»	Oran
Bouчекara Mohammed El Habib	»	Oran
Laribi Souhila	»	Relizane
Ougouag Ahmed Chiheb Eddine	»	Relizane
Abid Tahar	»	Relizane
Nadjma Ghali Lahouari	»	Relizane
Belkaid Soufyane	»	Relizane
Benalia Ali	»	Laghouat
Alaoui Hamza	»	Biskra
Kheidri Mohamed Oqba	Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS)	M'Sila
Abdiche Tayeb	»	Alger
Khiat Fahima	»	Alger
Lazri Nazim Seif Eddine	»	Bouira
Benflis Nacer	Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	Batna
Amelal Noureddine	»	Batna
Benharkat Khaled	»	Souk Ahras
Guediri El Hachemi	»	El Oued

Les agents de contrôle cités ci-dessus, ne peuvent accomplir leur mission qu'après avoir prêté le serment prévu à l'article 12 du décret exécutif n° 05-130 du 15 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 24 avril 2005 fixant les conditions d'exercice et les modalités d'agrément des agents de contrôle de la sécurité sociale.